



# Assistant de Service Social

Fiche réalisée avec la collaboration de professionnels et de formateurs

Suite aux décrets n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018, la partie **Formation** est en cours de mise à jour. En attente de précisions fin 2018.

Avril 2011

Des éléments ont été mis à jour en 2015

## Fonctions

L'assistant de service social est un travailleur aux multiples facettes. Il peut choisir d'intervenir dans des structures et auprès de publics très différents : assistant de service social de secteur en charge d'un secteur géographique (canton, quartier...) ou exercer à la protection de l'enfance, en milieu scolaire, en milieu carcéral, en entreprise, en hôpital...

Tous ces professionnels, titulaires du DEASS (diplôme d'Etat d'assistant de service social) obligatoire pour exercer, ont pour mission de venir en aide aux personnes (enfants, adultes, personnes handicapées, personnes âgées, SDF, famille monoparentale...) confrontées à des difficultés familiales, professionnelles, financières, scolaires, médicales...

Un assistant de service social peut donc intervenir dans des domaines aussi variés que :

- La protection de l'enfance (en école, en centre spécialisé...) et de l'adolescence
- L'insertion socioprofessionnelle (RSA, accès à l'emploi...)
- Le budget familial, situations de surendettement...
- L'éducation et les relations familiales (conflits entre les parents et les enfants...)
- La médiation entre personnes en désaccord (couple qui se sépare...)
- Le soutien administratif et l'accès aux droits des personnes
- L'aide à l'accès et au maintien dans le logement
- Le développement local
- La santé, la vieillesse, les dépendances, le handicap...

Généralement, il reçoit les personnes individuellement, mais peut aussi intervenir auprès de groupes. A l'écoute des besoins des personnes, il propose un accompagnement en respectant leur rythme, tout en visant à améliorer leur autonomie. S'il apporte des informations sur les droits des personnes, des conseils, un cadre, une aide administrative, il ne fait pas « à la place » de la personne.

Sa formation lui apporte une méthodologie de travail qui lui permet d'analyser la demande, d'établir un plan d'action et d'évaluer ensuite l'efficacité de ses interventions.

L'assistant de service social a accès à des postes variés. Voici les principaux.

### ► L'Assistant de service social en milieu scolaire

L'assistant de service social est formé à l'écoute, la médiation élèves/école et école/familles. Sa connaissance de l'éducation nationale et des partenaires extérieurs en fait un interlocuteur privilégié du chef d'établissement, des enseignants et des professionnels d'autres institutions.

Les interventions de l'assistant de service social sont individuelles, mais aussi collectives. Il intervient lors de permanences dans l'établissement scolaire, mais il peut aussi être amené à faire des visites à domicile, des enquêtes sociales, participer à des projets collectifs...

Ses principales missions :

- La protection des élèves mineurs en danger (violences, maltraitances, ruptures familiales)
- La prévention de l'exclusion et des conduites à risques (absentéisme, décrochage scolaire, fugue, tentative de suicide, consommation d'alcool et de drogues...)
- Le soutien dans les démarches liées aux difficultés matérielles et administratives rencontrées par l'élève
- L'accompagnement des élèves face aux difficultés scolaires et/ou familiales
- Le suivi des élèves (démarches éducatives individuelles et collectives en équipe et en partenariat...)

#### Conditions d'accès

Il faut être titulaire du DEASS et réussir un concours organisé par le Ministère de l'Education Nationale ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubriques « Concours, emplois et carrière » puis « les métiers de l'éducation nationale »).

**Salaire brut mensuel (hors primes) :** 1 426€ en début de carrière à 2 315€ en fin de carrière (chiffres 2010)

## Paroles de Professionnelles

### Marina, assistante sociale à l'ASEF (aide sociale à l'enfance et à la famille)

Après l'obtention de son diplôme, Marina a travaillé pendant 4 ans comme assistante sociale de secteur avant de s'orienter vers l'ASEF. « Mon objectif a toujours été de travailler dans la protection de l'enfance. Mais je ne regrette pas le temps passé comme assistante sociale de secteur. Cette période a été très enrichissante et me sert encore aujourd'hui. J'ai été confrontée à des situations qui me permettent d'avoir maintenant une vision globale des problèmes des gens, de connaître et comprendre la précarité de leur situation. »

Marina suit actuellement une trentaine d'enfants dispersés sur une large zone du département. Les enfants peuvent être des nourrissons comme des adolescents... « 75 % de mon temps se passe en visites auprès des familles, auprès des enfants en foyer ou familles d'accueil, aux audiences au tribunal. » Sur ce temps de travail, 20 % sont consacrés aux trajets. « Je travaille en zone plutôt rurale, je fais de nombreux kilomètres pour effectuer mes visites au domicile des familles. C'est assez contraignant, mais indispensable. »

#### L'ASEF

Marina commence par nous expliquer le fonctionnement de l'ASEF pour nous situer son travail. L'ASEF, anciennement ASE, est un service du Conseil Général qui emploie des assistants de service social et des éducateurs spécialisés. Bien que la formation de base soit différente, dans les faits, les fonctions de ces travailleurs sociaux sont quasiment identiques.

L'ASEF s'occupe de la prévention et de la protection de l'enfance :

La **prévention** avec des mesures AED (action éducative à domicile). Une AED consiste à aider des parents en difficulté éducative qui demandent un soutien. Un contrat est signé entre les parents, le Conseil Général et l'ASEF. Une AED ne peut être mise en place que s'il n'y a pas danger potentiel pour l'enfant et seulement si les parents adhèrent au projet.

La **protection de l'enfance** avec le placement des enfants. Le placement est l'une des mesures à disposition du Juge des Enfants lorsqu'il estime qu'il y a danger potentiel pour un enfant, suite par exemple à un signalement. Il n'est pas nécessaire d'avoir l'accord des parents. L'enfant peut alors être confié à l'ASEF qui décide de le placer dans un établissement d'hébergement ou dans une famille d'accueil. « En général, on place les plus petits en famille d'accueil, même provisoirement. C'est plus rassurant pour eux. »

Il existe un type de placement bien spécifique pour les enfants en danger immédiat. Le Procureur de la République décide d'une OPP (ordonnance de placement provisoire) sans avoir reçu les parents en audience. « Nous nous occupons de ces placements urgents, il s'agit de faire de la protection immédiate. »

« Nous sommes en pleine restructuration. Pour l'instant j'interviens sur ces deux missions, mais elles vont être dissociées à partir de septembre. J'ai fait le choix de n'intervenir que sur les placements. »

## ► Assistant de service social à l'Hôpital

Depuis 1998, des assistants sociaux sont présents dans les hôpitaux. Un assistant de service social en hôpital a pour mission de venir en aide aux patients, souvent âgés, qui rencontrent des difficultés en matière d'accès aux soins. Il les aide dans les formalités pour obtenir des aides et des prestations. Il est également proche des familles. Il peut notamment être affecté au service des urgences. Il s'occupe entre autres :

- Des demandes de CMU (couverture maladie universelle) pour ceux qui ne disposent d'aucune protection sociale et de l'aide médicale d'Etat pour les étrangers en voie de régularisation
- Des prises en charge d'aménagements de retour à domicile pour les personnes âgées ou handicapées vivant seules
- Des hospitalisations à la demande d'un tiers
- Des accidentés de la route étrangers
- De trouver des hébergements d'urgence

Un assistant de service social peut aussi intervenir auprès du personnel de l'hôpital. Il travaille en lien avec l'équipe soignante.

### Conditions d'accès

Pour travailler dans les hôpitaux publics, il faut réussir un concours de la Fonction Publique Hospitalière. Il s'agit d'un concours sur titre, c'est-à-dire qu'il n'est ouvert qu'aux personnes titulaires du DEASS. Il est très difficile d'avoir connaissance de ces concours. N'hésitez donc pas à contacter directement les établissements qui vous intéressent.

Certains établissements (publics et privés) recrutent également directement en CDD ou en CDI. Offres disponibles notamment sur les sites : <http://jobvitae.fr> et [www.staffsante.fr](http://www.staffsante.fr)

## ► Assistant de service social dans un organisme de protection sociale

Un assistant de service social peut travailler dans une CAF, à la CPAM ou la CARSAT (ex CRAM), à la caisse des retraites... Son rôle est de donner des informations et d'apporter un soutien et un accompagnement social en cas de difficultés.

Quelques exemples de son action à la CPAM ou à la CARSAT :

- Il effectue des visites à domicile si nécessaire
- Il organise des réunions pour les assurés sociaux qui rencontrent les mêmes difficultés ou ont les mêmes préoccupations :
  - Réunions d'information pour les personnes en arrêt de travail
  - Réunions thématiques sur la santé avec des animateurs de prévention santé
  - Réunions de jeunes en situation précaire dans le cadre de bilans de santé : information sur l'accès aux soins, le logement, l'emploi...
  - Réunions d'aidants familiaux, les personnes qui viennent en aide, à titre non professionnel, à une personne dépendante (personne âgée, handicapée...)
- Il donne des informations et des conseils liés aux soins :
  - Pour faciliter le retour au domicile après une hospitalisation
  - Pour une reprise de travail après un arrêt prolongé
  - Pour les personnes qui rencontrent des difficultés pour se soigner
  - Pour les personnes qui ont des problèmes d'emploi ou de ressources liés à une maladie ou un handicap
  - Pour demander une aide de complémentaire santé ou un maintien à domicile

A la CAF, l'assistant de service social peut apporter son aide pour des problèmes de logement.

### Conditions d'accès

S'adresser directement aux organismes en faisant acte de candidature ou en consultant leurs offres d'emploi (notamment sur leurs sites internet) :

- <http://extranet.ucanss.fr/> (pour les métiers de la Sécurité sociale, la CAF...)  
rubrique « Bourse des emplois »
- La CARSAT : <http://www.carsat-bfc.fr/>
- La CPAM : <http://www.lassurance-maladie-recrute.com/>

### AEMO et AED

Les familles rencontrant des difficultés éducatives peuvent bénéficier d'aides, ce qui permet aux enfants de rester au domicile. « Les cas de maltraitance physique existent bien sûr, mais ce n'est heureusement pas mon quotidien. Bien souvent, il s'agit de parents défaillants qui se retrouvent démunis face à leur enfant qui explose à un moment donné, souvent à l'adolescence. Les problèmes rencontrés touchent tous types de familles et de tous milieux sociaux. Certaines familles sont dans la précarité mais ce n'est pas le cas de toutes les familles que nous rencontrons. »

Lorsque les parents sont demandeurs, ils signent un contrat avec le Conseil Général et l'ASEF pour s'engager sur des objectifs éducatifs, on parle d'AED (action éducative à domicile). Si les parents sont réticents et refusent l'AED, le juge peut imposer une mesure éducative, une AEMO (action éducative en milieu ouvert).

Ces deux mesures sont assez similaires. L'objectif est d'améliorer la situation et d'apaiser les conflits en dégagant des pistes de travail. « Il faut que les parents et les enfants adhèrent aux objectifs. S'ils les rejettent, ça n'aboutira pas. Il faut aussi que les parents acceptent d'entendre ce que je constate. Certains n'ont pas conscience de l'impact de leurs gestes ou comportements sur leurs enfants, ne voient pas où est la maltraitance, d'autres ne sont pas prêts à l'admettre. Dans ce cas, le juge intervient. Parfois, et c'est le plus frustrant, on entrevoit une situation de danger mais sans l'accord des parents il n'est pas possible d'intervenir. »

Certains parents se reposent sur l'assistante sociale et attendent des solutions toutes faites. « La solution ne peut venir que d'eux et c'est ce que je dois leur faire comprendre. Je ne peux pas régler à leur place leurs problèmes, je peux juste les conseiller, les aider. Il y a parfois un écart important entre ce que les services sociaux proposent et ce que les gens attendent. »

Marina fait attention de ne pas être dans le jugement ou l'autorité. « Je ne veux pas être toujours « celle qui sait ». Mon travail repose sur un échange, j'apprends d'ailleurs aussi beaucoup des personnes que j'aide. Je suis une personne, pas seulement une professionnelle. Je travaille avec ce que je suis, ce qui me permet d'établir une relation de confiance. Je ne triche pas avec les gens. J'évite aussi de juger, je me pose toujours la question « comment va l'enfant ? ». Un enfant peut être heureux et ne courir aucun danger, même si tout n'est pas parfait du point de vue éducatif. Un enfant qui va à l'école mal habillé n'est pas nécessairement en danger. Il ne faut pas chercher la perfection, il faut relativiser ce qui est source ou non de danger. »

Marina rassure aussi les parents. « Une maman m'a appelé parce que son fils de 14 ans refusait de retourner à l'école. Elle était très inquiète, peut-être trop. Elle ne savait plus quoi faire de lui, car il restait à la maison toute la journée sans rien faire, ce qui créait des tensions. J'ai cherché à comprendre et discuté avec l'enfant. J'ai essayé de le remobiliser, de lui donner envie pour son avenir. C'est un cas typique que je rencontre fréquemment. »

Dans ce genre de situation, Marina mobilise son réseau. Elle travaille beaucoup avec des partenaires : école, puéricultrice, psychologue, médecin... « Je téléphone beaucoup pour me renseigner et mettre en place des relais. »

### Les OPP

Les OPP sont des placements d'urgence. Même dans cette situation, Marina essaie de contacter la famille. « C'est important de la prévenir avant d'aller chercher le ou les enfants concernés. La plupart du temps, nous avons déjà eu des contacts avec eux, ce qui permet que ça se passe bien. Parents et enfants savent ce qui va se passer, ils peuvent s'y préparer. En général, je me rends avec une collègue chercher l'enfant, de préférence à son domicile. »

Il nous est arrivé de recueillir des enfants en urgence pendant l'hospitalisation de leur maman. Aucun membre de la famille n'était en mesure de prendre en charge les enfants durant cette période. La maman avait sollicité ce placement. »

Marina va aussi chercher des enfants suite à leur hospitalisation. « Je trouve que c'est de plus en plus fréquent. Ce sont souvent des adolescents qui manifestent une grande souffrance ou dénoncent de la maltraitance. Ils peuvent être hospitalisés suite à une tentative de suicide, une crise de violence... »

Le Juge reçoit ensuite les parents et les enfants en audience pour décider de la poursuite ou non du placement. Quelque fois les jeunes se rétractent car ils n'avaient pas conscience des conséquences de leurs actes. Mais l'important c'est que ce passage à l'acte et la décision de placement permettent une évaluation sociale et un dialogue avec chacun des membres de la famille et déclenchent la mise en œuvre de solutions d'aide. »

## ► Assistant de service social dans le secteur judiciaire

### Dans l'administration pénitentiaire

Une personne titulaire du DEASS peut passer le concours du Ministère de la Justice pour devenir « Conseiller d'insertion et de probation ». Son rôle :

- En prison :
  - Faciliter l'accès des détenus aux dispositifs sociaux, de soin, de formation ou de travail
  - Aider au maintien des liens familiaux
  - Faire particulièrement attention aux problèmes financiers, d'illettrisme, de toxicomanie
  - Préparer la sortie du détenu et sa réinsertion
- En dehors de la prison :
  - Apporter à l'autorité judiciaire tous les éléments d'évaluation utiles à sa décision
  - Contrôler le respect des obligations imposées aux personnes condamnées : travaux d'intérêt général, libération conditionnelle, placement sous surveillance électronique...
  - Aider les personnes condamnées à comprendre leur peine et les aider à se réinsérer

### Conditions d'accès

Les conseillers d'insertion et de probation sont recrutés sur concours avec notamment le DEASS. Suite au concours, ils suivent une formation de 24 mois avant d'être titularisés.

Informations sur le site [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr), rubriques « Métiers » (en haut), puis « Métiers pénitentiaires ».

Salaire net mensuel au 01/07/10 : 1 539€ à 2 619€

### A la PJJ (protection de la jeunesse)

L'assistant de service social évalue la situation de l'enfant en tenant compte de son environnement social et familial. Lorsqu'il intervient suite à un signalement, il vérifie la réalité et la nature des dangers signalés. Lorsqu'il exerce en milieu ouvert, il recueille toutes les informations qui seront utiles au Juge pour prendre une décision :

- Il rencontre les enfants et la famille dans le cadre d'entretiens individuels, de visites à domicile...
- Suite à ses observations et ses constatations, il rédige des rapports et des enquêtes pour le Juge des enfants

### Conditions d'accès

L'assistant de service social de la PJJ est recruté sur concours avec le DEASS. Informations sur le site [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr), rubriques « Métiers ».

Salaire brut mensuel (hors indemnités) : 1 250€ environ en début de carrière

## ► Assistant de service social en entreprise

L'assistant de service social en entreprise accompagne les salariés pour faciliter leur adaptation à leur milieu de travail. Il les écoute, les conseille, les informe, en tenant compte de leur situation au sein de l'entreprise et tout en garantissant la neutralité de ses interventions. Il intervient aussi auprès de la direction de l'entreprise en lui communiquant ses observations et analyses (mais en garantissant la confidentialité des conversations avec les salariés).

Il intervient en face à face ou en groupe sur certains thèmes (la retraite, la formation...).

Il traite les différents problèmes que peuvent rencontrer les salariés : questions financières et problèmes sociaux, mais aussi difficultés liées à la santé, le logement... Il apporte des conseils, des informations, des dossiers, des outils (par exemple des modèles de lettres)...

Il aide les salariés confrontés à des problèmes :

- Familiaux ou de couple (les différentes procédures de séparation, la pension alimentaire...)
- Financiers (information sur la gestion du budget, les saisies sur salaire, dossiers de demandes d'aides, relais avec des services spécialisés, le crédit consommation, risque d'expulsion suite à un non paiement du loyer, calcul des droits...)
- De santé (suivi en arrêt maladie et en accident de travail, recherche d'établissements de soins, dossier pour une reconnaissance travailleur handicapé, demandes d'aides aux mutuelles, problèmes d'alcool...)
- Liés à la scolarité des jeunes (demande de bourses, lien avec les assistants sociaux scolaires, recherche de cours de soutien, information sur les métiers...)
- De logement (gestion du 1% patronal, aide à la recherche d'un logement social...)
- De retraite et d'invalidité (reconstitution des carrières, dossiers...)
- De décès du salarié ou de son conjoint (démarches et formalités immédiates, allocations parent isolé...)

### Conditions d'accès

Les postes d'assistants de service social sont surtout présents dans les très grandes entreprises privées et celles à caractère public (EDF, SNCF, La Poste...).

Informations transmises par ACSIE, service d'interventions sociales spécialisées dans le domaine de l'entreprise situé à Chalon-sur-Saône (03.85.93.04.44.)

Toutes les situations ne sont pas faciles à gérer. « J'ai été recueillir un enfant de 4 ans à la sortie de l'école. Sa mère risquait de devenir violente et quelques gendarmes, restés en retrait, nous accompagnaient. C'était très déchirant et traumatisant pour l'enfant. Nous avons tous mal vécu cette situation. C'est pourquoi, chaque fois que c'est possible, nous venons chercher les enfants au domicile des parents en ouvrant le dialogue. Parfois, les parents peuvent avoir des réactions agressives ou inattendues : certains menacent de se suicider, des couples se battent devant leurs enfants... Les enfants quant à eux, s'ils sont jeunes, ne se rendent pas toujours compte du danger de la situation qu'ils vivent. Ils ressentent donc le placement comme une injustice. C'est un métier qui est assez dur émotionnellement. Nous avons souvent le nez sur le quotidien, nous gérons l'urgence. Les remises en questions sont fréquentes, mais elles sont utiles. Heureusement, nous pouvons nous exprimer lors de réunions d'analyse de la pratique. Et puis, les échanges informels avec les collègues sont aussi très importants. C'est un poste où il faut arriver à se vider la tête et prendre du recul. »

### Les placements

Une fois informée d'une demande de placement, Marina se renseigne pour connaître les places disponibles dans les familles d'accueil et les établissements d'hébergement collectif. « Lorsque c'est possible, je propose aux parents d'accompagner leur enfant sur le lieu de placement. La rupture est moins brutale, ils peuvent donner des consignes, expliquer ce que leur enfant aime manger, s'il suit des traitements, s'il souffre d'allergies, signaler ses particularités... C'est plus rassurant pour tout le monde et cela permet de laisser une place aux parents. »

Une fois placés, les enfants et les parents sont suivis. « Je rencontre régulièrement les enfants, les parents, sans oublier les contacts avec les familles d'accueil. »

Avec les parents, Marina travaille sur un certain nombre de points : elle les amène à comprendre les raisons qui les ont amenés à cette situation, donne des conseils éducatifs, accompagne dans certaines démarches liées aux enfants. Il peut s'agir d'une inscription au collège, de l'achat d'une paire de baskets...

« Je ne fais pas à la place, j'accompagne seulement des parents qui ont perdu pied à un moment donné et qui ont besoin de soutien. J'organise également des rencontres parents/enfants pour qu'ils trouvent des moments de détente à partager. »

Dernièrement, j'ai accompagné une adolescente et sa mère dans un parc animalier. D'habitude en totale opposition, elles ont partagé à cette occasion un vrai moment de plaisir et ont beaucoup ri ensemble. Grâce à cette sortie, elles ont réussi à trouver du positif dans leur relation. J'ai ensuite travaillé sur ce point avec elles. J'ai aussi accompagné des parents dans un parc d'attraction car ils ne se voyaient pas faire la sortie seuls avec leurs enfants. Ils avaient l'impression qu'ils n'arriveraient pas à les gérer, à les surveiller. Ils se sont en fait très bien débrouillés et j'étais plutôt là pour les rassurer. »

Le bien-être des enfants est la principale préoccupation de Marina. Elle est le garant de leur projet. « Je fais en sorte que tout se passe bien. Je suis là pour les aider à bien grandir, à leur faire comprendre ce qu'ils peuvent prendre de bon auprès de leurs parents et de leur famille d'accueil, leur dire que ce n'est pas de leur faute, qu'ils ne sont pas responsables de ce qui leur arrive. J'aime beaucoup ce travail auprès des enfants. »

Marina profite de chaque instant pour dialoguer avec les enfants. « Ils s'expriment souvent plus facilement lorsqu'ils ne sont pas dans mon bureau et qu'ils font quelque chose. Je dédramatise la situation en les emmenant marcher, en jouant sur le lieu d'accueil, ou autour d'un repas... Le trajet en voiture est aussi un excellent lieu de dialogue que j'utilise lorsque je les accompagne dans leurs démarches. On peut discuter musique, cinéma... mais aussi aborder des sujets plus graves. Toutes nos rencontres, même informelles, sont sources d'informations. Tout a un sens. Je capte un comportement, une attitude, une émotion sur lesquels je vais travailler avec l'enfant ensuite. Par exemple je peux les accompagner dans un magasin pour l'achat de vêtements. Comment se comportent-ils à l'extérieur, arrivent-ils à faire des choix pour eux ? »

Les placements sont revus tous les ans. Marina constate que les enfants sont soit de retour dans leur famille au bout de la 1<sup>ère</sup> année, soit placés pour plusieurs années. « Le retour dans la famille à tout prix n'est pas une bonne chose, car certaines fois c'est très destructeur pour les enfants. Je dois les préserver de situations malsaines. »

## ► Assistant de service social polyvalent de secteur

Voir témoignage ci-contre de Charlotte.

L'assistant de service social polyvalent de secteur prend en charge l'ensemble de la population d'un quartier, d'un canton, d'une commune... Il reçoit aussi bien des familles surendettées que des personnes âgées sans ressources, des femmes seules qui ne parviennent pas à faire face à leurs besoins ou encore des familles d'immigrés expulsés de leur logement insalubre... Il intervient aussi au niveau de la protection et de la prévention de l'enfance, notamment suite à des signalements.

### Conditions d'accès

Il est souvent rattaché à une structure d'action sociale (centre médico-social, unité d'action sociale, unité territoriale...) où il travaille en équipe avec des puéricultrices, des médecins de PMI, des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs spécialisés, des sages-femmes... Il est employé par une collectivité territoriale, le plus souvent le Conseil Général, mais certaines grosses communes recrutent également des assistants sociaux.

Le recrutement se fait soit par un concours de la Fonction publique territoriale intitulé « Assistant socio-éducatif », soit en tant que contractuel. Le Conseil Général de Saône-et-Loire diffuse ses offres d'emploi sur son site : [www.cg71.fr](http://www.cg71.fr), rubrique « Offres d'emploi » secteur social (pour les autres départements : [www.cap-territorial.fr](http://www.cap-territorial.fr)).

**Salaire brut mensuel en début de carrière** (hors primes) : 1 426€ en 2010

## ► Assistant de service social chargé de la protection de l'enfance

Voir témoignage ci-contre de Marina.

L'ASEF (aide sociale à l'enfance et à la famille) relève de la compétence du département (Conseil Général). Elle vise à apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs (et jeunes majeurs de moins de 21 ans) et à leurs familles confrontés à des difficultés sociales (mauvais traitement, carences éducatives, difficultés psychologiques ou psychiatriques des parents...) susceptibles de compromettre gravement l'équilibre de l'enfant. L'assistant de service social suit des enfants vivant au sein de leurs familles pour des mesures éducatives. L'ASEF peut être amenée à placer les enfants, si la situation familiale le nécessite, en foyers, en institutions spécialisées (IME par exemple) ou encore dans des familles d'accueil.

L'assistant de service social suit et coordonne le travail en faveur du mineur entre son lieu de placement et de scolarisation. Il gère également les relations avec la famille et planifie les périodes de retour au domicile parental. Dans toutes ses démarches, il tient compte de l'intérêt de l'enfant.

A l'ASEF, les fonctions d'assistant de service social et d'éducateur spécialisé sont très proches.

### Conditions d'accès

Les conditions d'accès sont semblables à celles de l'assistant de service social polyvalent de secteur. Les assistants de service social travaillent pour l'ASEF qui dépend du Conseil Général.

**Salaire brut mensuel en début de carrière** (hors primes) : 1 426€ en 2010

Certains parents sont instables et viennent voir leurs enfants irrégulièrement. D'autres sont tellement en difficultés qu'ils ne se rendent pas compte du danger qu'ils font courir à leurs enfants. Je rencontre de plus en plus de situations où les parents sont atteints de maladie mentale ou de parents tels que cette maman très narcissique que j'ai suivie récemment, qui alternent entre amour pour leurs enfants et rejets. Les enfants ne savent plus sur quel pied danser et en souffrent. Mon rôle est de leur servir de repère. » Un placement pour un adolescent en conflit avec ses parents peut permettre d'apaiser la situation. Si le jeune trouve un équilibre personnel, le maintien en placement permet de préserver l'équilibre familial, mais seulement si les conflits sont apaisés.

L'équilibre familial est souvent fragile. Il faut tenir compte des parents biologiques (qui sont parfois séparés), des familles d'accueil et des enfants. « Mon travail se fait sur le long terme. La reconstruction de la relation familiale prend du temps. Suite au placement, les tensions s'apaisent dans la famille, la situation a tendance à s'améliorer car les motifs de conflits ont disparu. Les parents et les enfants se revoient, 1 week-end par mois par exemple, et un équilibre se crée. Les parents ont alors l'illusion que les problèmes sont réglés et réclament des visites plus fréquentes. Mais en allant trop vite, tout le travail effectué peut être détruit. Je dois arriver à le leur faire comprendre, ce qui est souvent difficile. Je dois faire preuve de diplomatie, de psychologie et de fermeté. »

Marina travaille beaucoup avec les familles d'accueil sur le projet de l'enfant. « Je discute beaucoup avec elles. Le rôle de chacun doit être bien défini. Certains accueillants familiaux comprennent mal que je laisse une place aux parents. L'enfant doit être au cœur de mes préoccupations, je fais ce que je pense être bien pour lui. »

Marina sert parfois de médiateur entre les différentes personnes concernées. « Ma vision globale de la situation de l'enfant me permet de mettre en évidence certains non-dits. Je suivais un jeune garçon placé chez une assistante familiale. J'accompagnais régulièrement l'enfant chez son psychologue, qui a proposé d'organiser une rencontre entre la mère et l'enfant dans son bureau. L'enfant était ravi de revoir sa mère dans ce contexte rassurant. Mais, sa grand-mère chez qui il se rendait régulièrement me soutenait qu'il pleurait et qu'il refusait d'y aller. J'ai cherché à comprendre les raisons de ce double discours. En discutant avec l'enfant, j'ai réalisé qu'il n'osait pas faire part de son envie à sa grand-mère d'aller au rendez-vous de peur de la blesser et de se faire rejeter. Nous avons travaillé tous ensemble sur ce point et convenu d'une rencontre entre la grand-mère et le psychologue. »

Les assistantes sociales ont aussi un travail administratif important à gérer. Marina doit rédiger des rapports, des courriers... « Je dois par exemple organiser le calendrier de visites des enfants chez leurs parents. Et c'est parfois très compliqué. Pendant les vacances scolaires par exemple, il faut tenir compte des périodes où les enfants sont en colonie, des congés des familles d'accueil, de la maman qui retrouve du travail pour quelques temps... Et le moindre oubli ou le moindre changement de date peut tout remettre en question. Et cela prend encore plus de temps lorsqu'il y a plusieurs enfants. Ces plannings sont cependant indispensables. Ils sont très attendus et servent de cadre et de repères dans les relations familiales. »

Marina doit aussi classer les informations qui lui parviennent, ses dossiers... « Je me transforme parfois en secrétaire. Les travailleurs sociaux doivent maintenant aussi maîtriser l'informatique ! Je tape mes rapports, je classe, je range... Je manque déjà de temps donc ce n'est pas toujours facile. Tous les ans, je dois faire un rapport sur chaque enfant suivi pour faire le point sur sa scolarité, l'évolution de sa situation familiale... Je fais des constats et des analyses. Je dois faire très attention à ce que j'écris, car le rapport peut être lu par les enfants comme par les parents. Il faut peser chaque mot. C'est un métier qui exige certaines qualités rédactionnelles et une bonne maîtrise du français. »

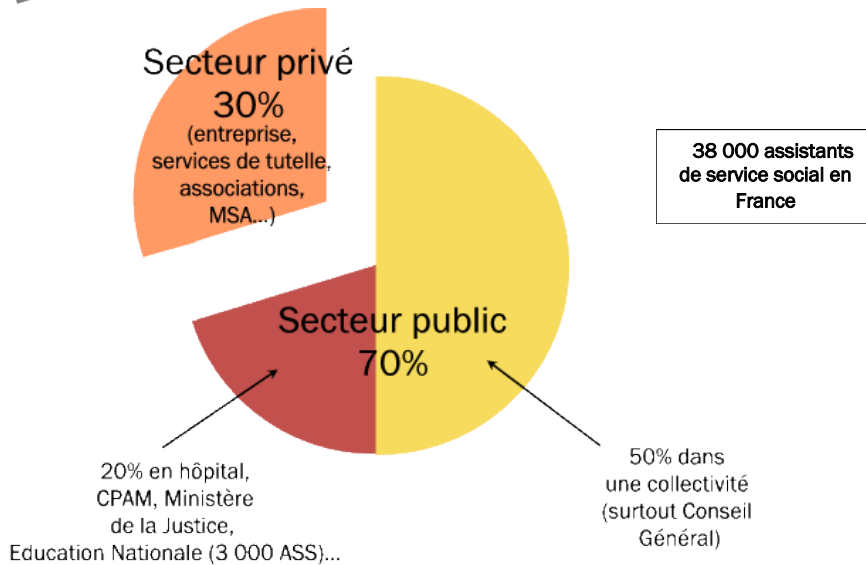
Marina est très autonome pour gérer son emploi du temps et son travail. « Mes horaires sont larges et flexibles. Je m'adapte. Je dois être disponible les mercredis, après l'école, pendant les vacances scolaires... C'est souvent les seuls moments où je peux voir les enfants. Je participe aussi à des réunions d'équipe qui m'occupent l'équivalent de 3 jours et demi par mois mais qui sont indispensables pour aborder les situations des familles. »

J'exerce une fonction qui allie psychologie, conseils, médiation familiale, connaissance de la famille et des enfants, patience aussi et pour laquelle il est nécessaire d'avoir une forte conviction du rôle, même modeste, que l'on peut apporter aux enfants et aux familles. »

## Qualités requises

- Bon équilibre personnel pour être capable d'affronter des situations souvent difficiles (situations de maltraitance, de violence, de dépression...) et des personnes souffrant d'une grande misère sociale et psychologique. Il doit veiller à ne pas trop s'investir émotionnellement pour se préserver.
- Être à la fois humain et ferme : il doit constituer un repère stable et permanent.
- Bon sens de l'observation et de l'écoute qui lui permettent de donner un sens à une conduite, de décrypter une attitude, de déceler un problème... Il doit se montrer disponible et faire attention à bien interpréter ce qu'on lui dit.
- Savoir se remettre en question et prendre du recul par rapport à sa pratique. Il doit notamment accepter en réunion d'équipe les remarques et les conseils des autres.
- Esprit de synthèse et qualités rédactionnelles : l'assistant de service social doit, par écrit, se montrer clair et précis.
- Discrétion : l'assistant de service social est soumis au secret professionnel. Il a accès à des informations personnelles et/ou confidentielles sur les personnes suivies qu'il ne doit pas, bien entendu, communiquer. Pour pouvoir travailler, l'assistant de service social doit réussir à nouer une relation de confiance avec les personnes.
- Disponibilité : les déplacements sont nombreux et les heures de travail dépassent bien souvent les horaires administratifs.
- Esprit d'équipe
- Bonne culture générale

# M arché de l'Emploi



- Les assistants de service social trouvent rapidement un emploi à leur sortie de formation.
- La moitié des assistants sociaux actuellement en poste doit partir à la retraite dans les 10 ans à venir.
- Les contrats à temps plein représentent 64% (Selon le n°441 d'Etudes et Résultats datant de novembre 2005)

## Charlotte, assistante de service social de secteur.

Charlotte est assistante sociale de secteur. Elle travaille au sein d'un centre médico-social. Son employeur est le Conseil Général. Les assistantes sociales du service sont réparties par secteur géographique en fonction du nombre d'habitants. Charlotte intervient sur 2 zones, dont une dans un canton éloigné du centre médico-social, qui représentent environ 7000 habitants.

Une assistante sociale peut aussi travailler dans une association, une entreprise, un établissement scolaire... « A chaque employeur ou service correspondent des tâches et un public différent. Nos points communs : notre déontologie et être salarié. En effet, une assistante de service social ne peut exercer en libéral, contrairement à une infirmière par exemple ».

Le travail de Charlotte se répartit entre les rendez-vous individuels (soit au centre médico-social, soit au domicile), le suivi des dossiers et les diverses réunions (d'équipe, de service, de partenariat). Aucune semaine ne se ressemble exactement. « J'effectue des permanences dans différents lieux du secteur (mairies), à date fixe, pour être plus proche de l'utilisateur, et entretenir le lien avec les partenaires locaux. J'assiste aussi à des réunions, des formations pour connaître les derniers changements législatifs, les directives du Conseil Général... Par exemple, nous avons ces derniers mois beaucoup de réunions d'information sur le R.S.A., qui remplace le dispositif RMI depuis le 1<sup>er</sup> juin 09. Sans cela, on ne peut faire du bon travail sur le terrain. C'est donc indispensable : bien connaître la législation aide à régler des situations, en permettant aux gens d'obtenir ce à quoi ils ont droit ».

L'assistante sociale en polyvalence de secteur (ou service social départemental) s'adresse à tout public qui la sollicite. Ses principales missions sont de l'ordre de la protection des personnes, pas seulement les enfants, mais toutes les personnes vulnérables (handicapés, personnes âgées...), et de l'insertion sociale et professionnelle. « Je rencontre des personnes isolées, marginalisées par leurs difficultés (handicap ou maladie, absence de ressources) ».

L'intervention directe auprès des personnes représente 80 à 90% du temps de travail de Charlotte. Elle peut intervenir sur signalement (ou information préoccupante) qui indique une situation où l'on soupçonne des problèmes. Ce signalement peut émaner d'une école, d'une crèche, de voisins. Les informations préoccupantes concernent des enfants ou des personnes vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées...) dont on pense qu'elles sont en difficultés. Il peut s'agir de soupçons de violence, de mauvais traitements physiques ou psychologiques, d'abus sexuels, d'isolement...

« Les personnes sont informées par courrier de ma visite, mais certaines acceptent mal, ou pas du tout, une « intrusion » dans leur vie et refusent de m'ouvrir. C'est assez rare, mais ça arrive. En général, en discutant et en prenant le temps, j'arrive à entrer. Il faut faire preuve de psychologie et essayer d'établir une relation de confiance. J'explique mon rôle et les raisons de mon intervention ».

Une fois sur place, Charlotte mène son enquête, seule ou avec l'aide d'une puéricultrice si des enfants de moins de six ans sont concernés. « Je dois toujours prendre un certain recul pour ne pas juger la situation. Certains signalements sont des appels anonymes. Il faut être vigilant car il peut s'agir d'actes de malveillance. Je dois toujours laisser le « bénéfique du doute » aux personnes et ne pas laisser mes émotions personnelles m'influencer. Je ne peux jamais savoir à l'avance ce que je vais découvrir ».

Un voisin signale des enfants de 2 et 3 ans jouant seuls dans la cour de l'immeuble. Au cours de l'évaluation, je peux déceler des problèmes éducatifs, un défaut de surveillance, un manque de responsabilité des parents, mais aussi des difficultés financières, des enfants qui ne sont pas suivis médicalement, des parents seuls, à bout de nerfs... Je peux aussi découvrir des situations plus sérieuses de maltraitance ».

# E volution de carrière

Un assistant de service social peut choisir de changer de type de structure et, ainsi, aborder d'autres publics.

## ► Pour évoluer vers d'autres métiers :

- **Educateur de jeunes enfants** : le titulaire du DEASS est dispensé de l'épreuve écrite de sélection et valide automatiquement 2 modules sur 4 de la formation.
- **Educateur spécialisé** : il est dispensé de l'épreuve écrite de sélection et valide automatiquement 2 modules sur 4 de la formation.
- **Educateur technique spécialisé** : il est dispensé de l'épreuve écrite de sélection et valide automatiquement 2 modules sur 4 de la formation.
- **Conseiller en économie sociale et familiale** : possibilité d'accéder à la formation et d'être dispensé de 3 modules (voir avec les organismes de formation).
- **Médiateur familial** : formation sur 3 ans maximum
- **Mandataire judiciaire à la protection des majeurs, Mandataire judiciaire à la protection des mineurs et délégué aux prestations familiales** : il faut désormais posséder un certificat propre à chacune de ces activités (qui s'obtient suite à une formation de 300h maximum de théorie).

## ► Pour évoluer vers des postes d'encadrement :

- **CAFERUIS** (Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale) en suivant une formation de 820h sur 18 à 20 mois.
- **CAFDES** (Certificat d'aptitude à la fonction de directeur d'établissement social) en suivant une formation de 700h sur 3 ans et en cours d'emploi. Formation accessible avec le DEASS et 1 an d'expérience dans une fonction d'encadrement ou 3 ans dans le secteur sanitaire, social ou médico-social.
- **DEIS** (Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale) pour exercer des fonctions d'expertise, de conseil, de conception, de développement... Formation de 875 à 915h sur 3 ans.

Pour devenir assistant de service social, il faut obtenir, après 3 ans d'études, le DEASS (diplôme d'Etat d'assistant de service social). Ce diplôme est par ailleurs accessible dans le cadre de la VAE (validation des acquis de l'expérience).

Le DEASS n'est, pour l'instant, reconnu qu'à un niveau Bac+2 (niveau III).

## ► Conditions pour se présenter au concours d'entrée

- Etre titulaire du Bac ou d'un diplôme équivalent (DAEU...)
- OU avoir réussi l'examen de niveau organisé chaque année par la DRJSCS (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, ex DRASS).

### Vous n'avez pas le Bac, vous pouvez accéder au concours en réussissant l'examen de niveau

#### 1) Conditions d'accès

Peuvent se présenter à cet examen les candidats satisfaisant aux conditions suivantes :

- Soit être âgé de 20 ans au moins à la date de clôture des inscriptions à l'examen ET justifier de 24 mois d'activité professionnelle effective ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale.

Sont assimilés à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale :

- Le service national
- Toute période consacrée à l'éducation d'un enfant
- L'inscription comme demandeur d'emploi à Pôle Emploi
- La participation à un dispositif de formation professionnelle

- Soit être âgé de 24 ans au moins à la date de clôture des inscriptions à l'examen
- Soit justifier d'un diplôme étranger non homologué habilitant à exercer la profession d'assistant de service social dans le pays où il a été délivré
- Les candidats nés à compter du 01/01/80 et les candidats nées à compter du 01/01/83 doivent avoir effectué, avant l'âge de 25 ans, la journée de préparation à la défense

Dossier à retirer à la DRJSCS de sa région (Pour la Bourgogne : DRJSCS, 10 Bd Carnot, Service des Professions sociales, Mme Godot, 21000 DIJON 03.80.68.39.31).

#### 2) Les épreuves

L'examen comprend 3 épreuves notées chacune sur 20 points :

**1) une rédaction** de 3h sur une question générale (extraits de l'examen de la DRJSCS de Bourgogne : « c'est au pied de son immeuble en flamme que l'on découvre ses voisins de palier », « les gens qui ne rient pas ne sont pas sérieux », « un sociologue constate qu'aujourd'hui tout témoigne du culte du corps », « nos contemporains sont incessamment travaillés par deux passions ennemies : ils sentent le besoin d'être conduits et l'envie de rester libre »...)

**2) une étude de 4h d'un texte argumentatif** : explication de texte et question de réflexion (ex de la DRJSCS de Bourgogne : la civilisation en crise, la tolérance, le métier de grands-parents, la langue française...)

**3) le renseignement** en 1h30 d'un QCM portant sur des thèmes liés à l'actualité économique, politique, sociale et culturelle. Exemples tirés de l'examen en Bourgogne :

Qu'est-ce que l'Espace Schengen :

- Un espace dans lequel les contrôles sont supprimés aux frontières communes des pays signataires
- Un espace dans lequel la liberté de circulation est totale pour les citoyens des Etats signataires
- Un espace économique européen

La MDPH est un établissement public qui concerne :

- Les personnes handicapées
- La réforme hospitalière
- Le retour à l'emploi des personnes en situation précaire

Gilles Simon est le nom :

- D'un skieur
- D'un tennisman
- D'un danseur de l'Opéra

L'illettrisme est :

- L'état de celui qui n'a pas appris à lire et à écrire
- L'état de celui qui, bien qu'ayant été scolarisé, a perdu l'usage habituel de la lecture et l'écriture
- L'état d'une personne d'une ignorance manifeste, d'une inculture flagrante

Le plan de prévention des risques est rédigé :

- Par le département
- Par le Préfet
- Par la commune

Quelle catégorie est la plus touchée par les emplois précaires :

- Les ouvriers
- Les plus de 50 ans
- Les jeunes

#### 3) Se préparer

Voici quelques livres pour vous aider à vous préparer (liste non exhaustive) :

- « Examen de niveau de la DRASS, entrée en écoles du travail social » aux éditions Vuibert (2007, 18€)
- « Entraînement flash QCM culture générale pour les concours sociaux » aux éditions Masson (2009, 13€)
- « 41 QCM de culture générale » aux éditions Vuibert (2007, 18€)

Charlotte commence par discuter avec les parents en leur indiquant le contenu du signalement. « Ils veulent surtout savoir qui a fait le signalement et pourquoi ... Il faut commencer par les calmer, par écouter les parents, savoir ce qu'ils en pensent, s'ils ont une explication, s'ils sont dans le déni, essayer de voir s'ils sont sincères, s'ils cachent des éléments. Je parle aussi avec les enfants, mais c'est souvent plus compliqué, cela dépend de leur âge, de l'attitude de leurs parents ... S'ils sont petits, ils se taisent la plupart du temps, il faut « décoder » leurs signes. Je contacte aussi le médecin traitant, les enseignants, l'assistante maternelle... Je vérifie toujours les informations qu'on me donne, dans ces situations »

Charlotte rédige ensuite un rapport, ce qui peut prendre le temps d'une demi-journée. Elle écrit tout ce qu'elle a entendu et vu. « Je note la réaction des personnes interrogées, je mets entre guillemets ce qu'elles m'ont dit... Une partie de mon rapport est consacré aux parents, une aux enfants et autres personnes rencontrées. Enfin, je conclus en donnant mon avis, en signalant ce qui m'a interpellé, ce que j'ai ressenti... Je dois faire très attention à ce j'écris, peser les mots car mon évaluation peut être lourde de conséquences : si un réel danger est constaté, les enfants peuvent être placés. J'informe les familles de ce que j'écris ».

Quand on parle de signalement, on pense souvent aux enfants, mais il peut s'agir d'autres publics, tels que des personnes âgées. « J'ai eu deux signalements dernièrement : une dame âgée pour laquelle ses voisins se faisaient du souci. Elle était soi-disant malade et ne sortait plus. J'ai frappé à sa porte, elle avait l'air assez cohérente, on a discuté. J'ai pu savoir qui était son médecin traitant, vérifier qu'elle était suivie, qu'elle s'alimentait correctement ... Le dossier a été classé sans suite ».

Charlotte est intervenue pour une autre dame âgée sur signalement : « elle vivait seule, complètement recluse depuis la mort de son mari. Elle ne relevait même pas son courrier et donc ne savait pas que j'allais venir. Elle a d'abord dit que tout allait bien, puis, petit à petit, en parlant, elle a fini par admettre qu'elle avait besoin d'aide. J'ai réussi à entrer et j'ai pu constater qu'elle vivait dans des conditions très difficiles : pas de chauffage, une maison très sale, une hygiène corporelle mauvaise... J'ai appris qu'elle n'avait aucune famille pour l'aider. Elle n'avait pas été chez le médecin depuis 10 ans. Elle ne perdait pas la tête, mais avait du mal à se repérer dans le temps. Je l'ai informé des services existants en matière d'aide à domicile, j'ai contacté un organisme (ADMR) qui a pu ensuite effectuer sa prise en charge ».

Les informations préoccupantes représentent une part variable du travail de Charlotte. « Je peux passer plusieurs mois sans signalement et en avoir plusieurs le même mois. Juin est généralement plus chargé, car les écoles signalent les enfants et les familles qu'elles ont essayé d'aider dans l'année sans succès. Cette année, en juin, je me suis occupée de trois situations qui m'ont pris la moitié de mon temps. Il faut prévoir les visites, qui sont plus nombreuses lorsqu'il y a plusieurs enfants dans la même famille, rencontrer les autres intervenants éventuels (instituteurs, médecins, travailleurs sociaux d'autres services). »

Charlotte parle ensuite de ce qui représente la plus grosse partie de son travail : l'accueil des personnes qui sollicitent de l'aide. Celles-ci sont reçues sur rendez-vous. La plupart des demandes concernent des problèmes financiers : ce sont des personnes seules ou des familles avec un petit budget qui n'arrivent plus à régler leurs charges (Loyer, EDF, chauffage) ou leurs crédits... Je peux solliciter une aide financière : j'établi le dossier avec elles. Au cours de l'entretien, qui peut durer 1h/1h30, il faut examiner le budget avec les justificatifs des ressources, dépenses, crédits et dettes qu'apportent les personnes. J'émet un avis pour la commission qui étudiera la demande. Des aides peuvent être attribuées pour ce qui concerne l'alimentaire, le logement, mais aussi pour des dépenses liées à la scolarité ou les loisirs des enfants ».

La plupart des personnes rencontrées pour des problèmes financiers sont en difficulté du fait de faibles revenus, mais, pour certaines, c'est surtout un problème de gestion : par exemple de lourds crédits (600€ de remboursement mensuel sur 1 500€ de revenus pour un couple) ou d'importants forfaits de téléphone portable (75€ et plus)...

## ► Epreuves du concours d'entrée

Les épreuves de sélection sont organisées par chaque centre de formation. Elles comprennent :

### Une épreuve écrite

Epreuve commune en général aux concours d'entrée d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants.

Elle permet de vérifier que le candidat a le niveau requis pour suivre la formation (niveau de culture générale, de compréhension...). Sont évalués la forme, la compréhension et le respect de la consigne, la cohérence et la structuration de la réflexion, l'argumentation et le positionnement personnel.

### Deux épreuves d'admission

Cette épreuve permet de :

- Vérifier la cohérence du projet de formation du candidat avec l'exercice de la profession d'assistant de service social
- Repérer le potentiel d'évolution personnelle et professionnelle du candidat
- Repérer d'éventuelles incompatibilités avec l'exercice professionnel
- S'assurer de la capacité du candidat à bénéficier du projet pédagogique de l'établissement de formation

*Attention ! Certains diplômes dispensent de l'épreuve écrite de sélection : diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants, diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé, diplôme d'Etat de CESF (conseiller en économie sociale et familiale) et diplôme d'Etat d'Educateur technique spécialisé. Par contre, les personnes titulaires de ces diplômes doivent subir l'épreuve orale (ils doivent suivre la même procédure d'inscription que les autres candidats). Les lauréats de l'institut du service civique sont aussi dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.*

Cas particulier : Un candidat qui entreprend une démarche VAE et passe devant le jury (qu'il ait validé ou non des domaines de compétences) peut se voir attribuer par ce dernier la dispense de la totalité des épreuves de sélection (écrites et orales).

### Exemples de sujets abordés (extraits d'Annales de l'IRTESS de Dijon)

- Les travailleurs pauvres
- Le surendettement
- L'obésité
- Les logements sociaux
- La parité
- Les discriminations
- Le travail rend-il heureux ?
- Pensez-vous être informé ?
- A l'horizon 2030, 1 personne sur 3 aura 60 ans ou plus, contre 1 sur 5 en 2000. Développez.
- Votre perception d'une éventuelle citoyenneté européenne
- Etre parent : un bonheur, un métier, une épreuve ?

## ► Financement et rémunération

Pour un demandeur d'emploi : voir avec Pôle Emploi.

## ► Préparation au concours d'entrée

### Avec des livres (liste non exhaustive)

- « Concours ASS, ES, EJE : admissibilité et admission » aux éditions Vuibert (2010, 19, 90€)
- « Préparation aux sélections ASS » aux éditions ASH (2009, 16€)
- « Assistant de service social, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé : épreuves » aux éditions Foucher (2009, 24€)
- « Annales corrigées, concours d'entrée assistants de service social, éducateurs : ES et EJE » aux éditions Masson (2011, 15€)
- « Entrée en instituts du travail social : épreuves orales » aux éditions Vuibert (2009, 15€)
- « Réussir la note de synthèse » aux éditions Studyrama (2010, 15€)
- « Assistante sociale aujourd'hui » aux éditions Maloine (2009, 18€)
- « Thèmes sanitaires et sociaux » aux éditions Lamarre (2010, 20€)
- « 300 questions réponses pour réussir le concours ES, ASS, EJE » aux éditions Lamarre (2006, 10€)

### Par correspondance

- Avec le CNED (05.49.49.94.94.) : 250h, 319€ (payable en 3 ou 5 fois) en 2015/2016.

« Dans ces cas-là, on peut faire une demande d'aide financière, même si je sais qu'elle ne va pas aboutir. Les personnes en sont informées : il faut se montrer transparent dans les réponses apportées, cela permet d'établir une relation de confiance ».

Charlotte oriente aussi les personnes en difficultés financières vers d'autres services qui peuvent les aider : une conseillère en économie sociale et familiale, une association caritative, la commission de surendettement de la Banque de France... « Je peux aussi leur conseiller de contacter d'abord leur organisme bancaire pour voir si d'autres modalités de remboursement de crédits sont envisageables ».

Charlotte reçoit aussi des parents qui ont des problèmes éducatifs avec leurs enfants, des familles aux relations difficiles, des couples qui se séparent, des femmes enceintes... « Les personnes me contactent afin de connaître leurs droits, les modes de garde, les pensions alimentaires ... Mon bureau est un lieu d'écoute où les personnes peuvent s'exprimer, parler de leurs problèmes. J'essaie de les rassurer. C'est, par exemple, expliquer à des parents inquiets que leur adolescent n'est pas différent des autres, mêmes si les relations sont difficiles. Ils ont besoin d'entendre qu'ils ne sont pas seuls.

Lorsque je sens que le problème est plus grave, tel que des gestes violents ou des menaces de suicide, j'essaie de comprendre ce qui se passe, si l'enfant est victime de racket, de maltraitance, s'il y a des problèmes de drogue ou d'alcool... J'oriente alors auprès des services de soins ou consultation psychologique. Je peux aussi faire un signalement en vue d'une mesure de protection de l'enfance ».

Il y a aussi la permanence d'urgence assurée au centre medico social par les assistantes sociales de secteur, à tour de rôle, chaque jour. Les personnes sont accueillies sans rendez-vous, parce qu'elles rencontrent des problèmes souvent vitaux qui sont à régler immédiatement : pas de lieu pour dormir, plus d'argent pour l'alimentaire. « Il peut s'agir d'une personne SRS\* (sans résidence stable) qui a besoin d'un lieu pour la nuit, une femme victime de violences conjugales à qui il faut trouver un hébergement le soir même pour elle et ses enfants... »

Les entretiens d'aide demandent à l'assistante sociale du professionnalisme : écoute, disponibilité, psychologie. « En fonction de la personne et du problème, il faut savoir quelles questions poser ou ne pas poser, savoir s'adapter à son expression, désamorcer une situation de conflit face à une personne agressive, faire preuve de compassion face à quelqu'un de très affligé, sans tomber dans la pitié... »

Pour prendre du recul et ne pas se laisser happer par les situations. Charlotte participe à des réunions d'analyse de pratique où elle peut expliquer, en groupe, les difficultés qu'elle rencontre. « C'est un espace de parole qui a lieu une fois par mois. On peut parler de son ressenti, de ses doutes ».

Autre aspect de son travail, la participation à des projets permettant de mettre en place des actions collectives. « Il s'agit de trouver des solutions collectives à des problèmes repérés car exprimés par plusieurs personnes ou familles. C'est l'occasion de travailler différemment une problématique, avec d'autres partenaires que notre équipe médico-sociale. Pour vous donner un exemple, nous avons constaté que l'été, les enfants d'un quartier de la ville n'avaient guère d'occupations. Avec des travailleurs sociaux d'autres services, nous avons pu étudier le problème en ciblant les enfants concernés (âge, famille, domicile) interpellant les parents, et travailler à la mise en place d'une activité loisirs pour les enfants. Ainsi, une association a pu organiser la venue sur le quartier d'un Minibus Ludothèque.

Autre exemple : nous avons signalé à la Mairie le coût des transports scolaires et les problèmes financiers que cela posait à nombre de familles. La municipalité s'en est saisie et a organisé la gratuité des transports pour chaque écolier. Un autre projet est à l'étude pour mettre en place des transports reliant un quartier éloigné au centre ville ».

Dans ce genre d'actions, les assistantes sociales n'interviennent pas à toutes les étapes d'un projet collectif, elles en sont souvent à l'origine. Elles identifient un besoin et essaient de trouver une solution notamment en faisant appel à des partenaires. « En général, on fait remonter les besoins par notre connaissance du public. L'organisation, la préparation de l'action ne peuvent être uniquement de notre ressort. »

\*anciennement appelé SDF

## ► Durée et contenu de la formation

La formation est organisée autour de 4 domaines de compétences. Elle dure 3 ans et comprend, en alternance, un enseignement théorique et des stages pratiques :

- un enseignement théorique de 1 740h, dont 450h de travaux pratiques :
  - Théorie et pratique de l'intervention en service social
  - Philosophie de l'action, éthique
  - Droit
  - Législation et politiques sociales
  - Sociologie, anthropologie, ethnologie
  - Psychologie, science de l'éducation, science de l'information, communication
  - Economie, démographie
  - Santé
- + 200h d'approfondissement sous forme de journées thématiques tenant compte de problématiques spécifiques
- + 200h destinées à la préparation à la certification qui correspondent à des temps de préparation théorique et pratique aux épreuves du diplôme d'Etat d'assistant de service social
- une formation pratique de douze mois (soit 1 680h effectives)
- une unité de formation facultative pour approfondir une langue étrangère (120h)
- 110h consacrées aux relations entre les établissements de formation et les sites qualifiants et à l'accompagnement des étudiants sur les lieux de stage.

Attention ! Les personnes titulaires de diplômes de travail social de niveau III (Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants, Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé, Diplôme d'Etat de CESF, Diplôme d'Etat d'Educateur technique spécialisé, DEFA) sont dispensés de 2 domaines de compétences sur 4 du DEASS (domaines 3 et 4), mais ils doivent quand même subir l'épreuve orale d'admission.

### Exercer comme assistant de service social avec un diplôme étranger

Il faut obtenir une **attestation de capacité à exercer**. Elle s'obtient en adressant un dossier à une direction régionale centre d'examen interrégional (liste parue dans l'annexe V de l'arrêté du 31/03/09. En Bourgogne, il faut s'adresser au service des professions sociales de la DRJSCS au 03.80.68.39.31.). Le dossier est étudié par un organisme de formation préparant au DEASS (pour un avis technique) et la direction régionale (pour l'aspect réglementaire). Le dossier est ensuite transmis au Ministre chargé des affaires sociales qui prend alors sa décision. Le candidat peut être soumis à une « mesure de compensation » si son diplôme, titre ou ensemble de titres de formation :

- sont d'une durée inférieure d'1 an à la formation du DEASS
- OU sont très différents du DEASS (au niveau de la durée, du contenu et des matières essentielles)

Le candidat doit alors :

- Réussir une épreuve écrite d'aptitude de 3h + entretien (cette épreuve permet de vérifier les connaissances du candidat)
- OU suivre un stage d'adaptation : stage de 12 semaines + 250h d'enseignements théoriques. Le stage est validé après réussite d'une épreuve (dossier de pratiques professionnelles)

Dates d'entrée dans les écoles du secteur social en Bourgogne Franche-Comté, Rhône et Ain sur notre site internet : [www.mip-louhans.asso.fr](http://www.mip-louhans.asso.fr)  
(dans les rubriques « Métier », « Métiers par ordre alphabétique » et « Assistant de service social »).  
Ces dates sont remises à jour chaque année en octobre-novembre.



# Les diplômes du travail social



Attention !

- Encore beaucoup de questions en suspend



Fiche métier sur  
[www.mip-louhans.asso.fr](http://www.mip-louhans.asso.fr)  
(rubrique  
« Métier »)

## ► Changements Avant/Après

Les diplômes de niveau III (Bac+2) deviennent des diplômes de niveau II (Bac+3). Ce ne sont pas des licences mais des diplômes d'État gradé licence. Cette requalification permet au salarié de passer de la catégorie B à la catégorie A dans la convention collective.

		Avant	Après
<b>Niveau validé</b>	Diplômes : ES, ASS, EJE, ETS	Bac+2 (niveau III)	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ Bac+3 (niveau II). Diplôme gradé licence (étudiants diplômés en 2021)</li> <li>⊙ Les titulaires du diplôme de niveau III ne seront pas requalifiés automatiquement. En 2019, aucune possibilité n'est encore évoquée.</li> </ul>
	Diplômes : CESF	Bac+2 (niveau III)	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ Bac+3 (niveau II). Diplôme gradé licence (étudiants diplômés en 2020)</li> <li>⊙ Les titulaires du diplôme de niveau III ne seront pas requalifiés automatiquement. En 2019, aucune possibilité n'est encore évoquée.</li> </ul>
<b>Sélection</b>	Bacheliers—scolaires	⊙ Ecrit + Oral (sauf pour CESF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ Parcoursup</li> <li>⊙ Oral selon les diplômes (Voir pages 10, 11 et 12)</li> </ul>
	Etudiants en réorientation et demandeurs d'emploi en reconversion	⊙ Ecrit + Oral (sauf pour CESF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ Parcoursup</li> <li>⊙ Oral selon les diplômes (Voir pages 10, 11 et 12)</li> </ul>
	Non bacheliers	⊙ Examen de niveau de la DRDJSCS	⊙ Validation des acquis professionnels (VAP) envisagée (en attente de confirmation)
	Apprentissage (Prévoir une double inscription en formation initiale et par voie de l'apprentissage.)	⊙ Ecrit + Oral (sauf pour CESF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ Parcoursup</li> <li>⊙ Oral selon les diplômes (Voir pages 10, 11 et 12)</li> </ul>
	Salariés en cours d'emploi ou en contrat de professionnalisation dans le domaine du travail social financés par l'employeur	⊙ Ecrit + Oral (sauf pour CESF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ S'inscrire directement auprès des écoles</li> <li>⊙ Si salarié en CDD mais toujours inscrit comme demandeur d'emploi ou sans employeur financeur, à la date de rentrée en formation, s'inscrire sur Parcoursup et non en formation continue</li> </ul>
<b>Coût de la sélection et frais de scolarité universitaire</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ Écrit (entre 50€ et 115€)</li> <li>⊙ Oral (entre 115€ et 170€)</li> </ul>	- Inscription et sélection entre 115€ et 200€ (variable en fonction des écoles (Voir pages 10, 11 et 12)
<b>Contribution à la vie étudiante et de campus</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ 90€</li> </ul> Sauf étudiants en formation continue, Étudiants boursiers, Étudiants réfugiés, Étudiants demandeurs d'asile (ou protection subsidiaire)
<b>Statut étudiant</b>		⊙ Accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants	⊙ Carte étudiante donne accès à la médecine préventive, clubs de sport, bibliothèque, droit de vote...

## ⊙ Quand ?

20 décembre	Ouverture de site ParcourSup.fr
22 Janvier	Inscription et formulation des vœux
14 Mars	Dernier jour pour formuler les vœux
3 avril	Dernier jour pour confirmer les vœux. Clôture du dossier.
Mi-mai	Réception des premières réponses
Du 17 au 24 juin	Suspension de la procédure
Fin juin à mi-septembre	Ouverture de la phase complémentaire
Avant fin juillet	Confirmation de l'inscription

Twitter : @parcoursup\_info  
Facebook : @parcoursupinfo  
Site Internet : etudiant.gouv.fr

Le calendrier peut être susceptible de modifications

## ⊙ Quelle procédure ?

- ⊙ Les étudiants formulent un vœu en fonction du diplôme souhaité (ASS, ETS, ES, EJE ou CESF) et des sous-vœux permettant de candidater pour telle ou telle école.
- ⊙ Les écoles examinent les dossiers et les classent sur la base des « attendus » définis nationalement.
- ⊙ Les étudiants reçoivent alors les propositions pour l'ensemble des vœux et sous-vœux qu'ils ont formulés et se prononcent.
- ⊙ Les places non pourvues peuvent être réintroduites dans la procédure complémentaire.
- ⊙ La mobilité géographique des candidats reste possible, c'est-à-dire qu'un candidat peut s'inscrire dans l'école de son choix partout en France.

Pour les candidats en apprentissage prévoir une double inscription en formation initiale et en voie de l'apprentissage.

## ⊙ Quels documents fournir ?

- ⊙ État civil,
- ⊙ Coordonnées (sauf si décision d'anonymat),
- ⊙ Parcours scolaire des 5 dernières années,
- ⊙ Diplôme du BAC et notes obtenues. Les personnes ayant un autre diplôme de niveau IV pourront l'indiquer en lieu et place du bac sans transmission des notes.
- ⊙ Bulletins scolaires,
- ⊙ La fiche Avenir (uniquement pour les personnes scolarisées),
- ⊙ Le projet de formation ou lettre de motivation,
- ⊙ CV normalisé

Les documents à fournir peuvent être différents pour chaque école et pour chaque région.

## ⊙ Quels critères de sélection ?

- ⊙ Les critères de sélection ne sont pas encore connus. Ils seront donnés au niveau national par le ministère en charge du dossier ParcourSup.
- ⊙ Pour les personnes en reconversion sorties du systèmes scolaires, nous ne connaissons pas encore les modalités de sélection (parcours scolaires et bulletins de note seront-ils demandés ? Critères d'expériences?). Procédure pas encore clairement identifiée.
- ⊙ VAP pour un non bachelier : type d'expérience requise pas encore connue.

### Faire un stage pratique pour découvrir le métier ou confirmer un projet ?

- ⊙ Vous êtes **demandeur d'emploi** : PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel). Il s'agit d'un stage pratique de 1 à 2 semaines, encadré par une convention signée entre Pôle Emploi, la structure d'accueil et la personne.
- ⊙ Vous êtes **salarié** ou demandeur d'emploi : stage pratique (3 stages possibles de 2 mois maximum) dans le cadre d'une préparation par prepasocial.fr ([www.prepasocial.fr](http://www.prepasocial.fr)). Coût : 90€ en 2018-2019 en plus du coût de la préparation de 180€. (préparation et conventions comprises). **Les métiers concernés sont CESF, ES, ASS, EJE.**

		Avant	Après
Durée de la Formation	Diplômes : ES, ASS, EJE, ETS	⌚ 3 ans	⌚ 3 ans
	Diplômes : CESF (nécessité d'avoir le BTS ESF)	⌚ 1 an	⌚ 1 an
Pré-requis pour entrer en formation	Diplômes : ES, ASS, EJE, ETS	<ul style="list-style-type: none"> <li>⌚ Etre titulaire d'un baccalauréat</li> <li>⌚ OU être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué au RNCP au moins de niveau IV</li> <li>⌚ Examen de niveau (culture générale)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⌚ Etre titulaire d'un baccalauréat</li> <li>⌚ OU être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué au RNCP au moins de niveau IV</li> <li>⌚ OU bénéficié d'une validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels (VAP)</li> </ul>
	CESF	⌚ Etre titulaire du BTS ESF	⌚ Etre titulaire du BTS ESF
Temps de formation global	ASS	<ul style="list-style-type: none"> <li>⌚ 1740h + 52 semaines de stages</li> <li>⌚ Les stages sont rattachés à un domaine de compétences spécifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⌚ 1740h + 52 semaines de stages</li> <li>⌚ Les stages ne sont plus rattachés à un domaine de compétences spécifique</li> </ul>
	ETS	<ul style="list-style-type: none"> <li>⌚ 1200h + 56 semaines de stages</li> <li>⌚ Les stages sont rattachés à un domaine de compétences spécifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⌚ 1200h + 56 semaines de stages</li> <li>⌚ Les stages ne sont plus rattachés à un domaine de compétences spécifique</li> </ul>
	ES	<ul style="list-style-type: none"> <li>⌚ 1450h + 60 semaines de stages</li> <li>⌚ Les stages sont rattachés à un domaine de compétences spécifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⌚ 1450h + 60 semaines de stages</li> <li>⌚ Les stages ne sont plus rattachés à un domaine de compétences spécifique</li> </ul>
	EJE	<ul style="list-style-type: none"> <li>⌚ 1500h + 60 semaines de stages</li> <li>⌚ Les stages sont rattachés à un domaine de compétences spécifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⌚ 1500h + 60 semaines de stages</li> <li>⌚ Les stages ne sont plus rattachés à un domaine de compétences spécifique</li> </ul>
	CESF	⌚ 540h + 16 semaines de stages	⌚ 540h + 16 semaines de stages
Passerelles		⌚ Année passerelle Moniteur Educateur—Educateur spécialisé	⌚ Plus aucune année passerelle n'existe
Domaines de compétences		⌚ 4 domaines de compétences dont deux (le DC3 et le DC4) transférables entre les cinq diplômes	<ul style="list-style-type: none"> <li>⌚ 4 domaines de compétences dont deux (le DC3 et le DC4) transférables entre les cinq diplômes</li> <li>⌚ Un socle de compétences est commun aux cinq diplômes. Certaines compétences des DC1 et DC2 seront partagées.</li> </ul> <p><i>Par exemple : favoriser l'expression et l'autonomie des personnes, évaluer une situation, concevoir une intervention, mobiliser les ressources de la personne et favoriser sa participation, accompagner une personne, favoriser l'accès aux droits...</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⌚ Une cinquième fonction apparaît : « Contribution à la compréhension et à l'évolution du domaine éducatif et social de la petite enfance »</li> </ul>
Echange à l'international			⌚ Possibilité de faire un programme ERASMUS pour certains stages (voir en fonction des écoles et des diplômes)

## ► La répartition des stages

Certains candidats peuvent bénéficier d'un allègement de formation selon les acquis et les expériences professionnelles. Cet allègement peut porter sur la période de formation théorique ou pratique. La période de formation pratique minimale est différente en fonction des diplômes.

**On ne parle plus de dispense mais de positionnement individuel.**

Attention ! Cet allègement est limité à 1/3 du temps de formation (variable en fonction de la situation du candidat).

Les candidats ayant obtenus une VAE partielle = à terminer avant 2020 pour CESF et 2021 pour ETS, EJE, ES, ASS.

	Durée de la formation pratique pour les candidats effectuant la totalité de la formation	Durée minimale de la formation pratique pour les candidats exemptés en partie
<b>ASS</b>	52 semaines : 1ère période : 8 semaines 2ème et 3ème périodes : 44 semaines	DC1 & DC2 : 16 semaines chacun DC3 & DC4 : 8 semaines chacun
<b>ETS</b>	56 semaines : 1ère période : 8 semaines 2ème et 3ème périodes : 48 semaines	DC1 & DC2 : 16 semaines chacun DC3 & DC4 : 8 semaines chacun
<b>EJE</b>	60 semaines : 1ère période : 8 semaines 2ème et 3ème périodes : 52 semaines	DC1 & DC2 : 16 semaines chacun DC3 & DC4 : 8 semaines chacun
<b>ES</b>	60 semaines : 1ère période : 8 semaines 2ème et 3ème périodes : 52 semaines	DC1 & DC2 : 16 semaines chacun DC3 & DC4 : 8 semaines chacun
<b>CESF</b>	16 semaines (possible sur deux sites qualifiants).	DC1 & DC2 : 3 semaines chacun DC3 & DC4 : 2 semaines chacun

Sont dispensés de la formation pratique des domaines DC3 et DC4, les titulaires :

- \* DEASS
- \* DEETS
- \* DEEJE
- \* DEES
- \* DECESF

Plus d'année passerelle pour les ME en 1 an. Ils devront faire la formation sur 2 ans comme n'importe quel bachelier.

## ► Coût de la formation

Pour les **demandeurs d'emploi en formation**

- ⊗ Coût de la formation = gratuit
- ⊗ Rémunération = allocation chômage (ARE) + possibilité de rémunération de fin de formation (RFF) qui prend le relais de l'ARE quand les droits au chômage sont épuisés. Cette allocation est forfaitaire.

Conditions pour percevoir la RFF :

- ⊗ Formation dans la liste des métiers en tension
- ⊗ Que la personne ait de l'ARE le premier jour d'entrée en formation.

ES, ASS et CESF font partie des métiers en tension.

**Attention !**

Par contre, EJE et ETS ne figurent pas sur la liste des métiers en tension. Ils n'ouvrent donc pas de droit à la rémunération de fin de formation.

## Sélection pour le diplôme d'État Assistant de Service Social

Organisme	Salariés en cours d'emploi		Demandeurs d'emploi et les scolaires		
	Dates d'inscription	Mode de sélection	Parcoursup	Epreuve orale	Coût
<b>IRTESS de Dijon</b> 2 rue du Professeur Marion 21000 DIJON 03 80 72 64 41 www.irtess.fr	07/01/19 au 07/06/19  Dossier à envoyer au plus tard le 11/06/19	Jury composé d'un professionnel et d'un formateur	Pas de documents spécifiques à envoyer	Jury composé d'un professionnel et d'un formateur	Inscription et sélection : 200€
<b>IRTS</b> 1 rue Alfred de Vigny CS 52107 25051 BESANCON 03 81 41 61 00 www.irts-fc.fr	Même dates que ParcourSup : de janvier 2019 à juin 2019	Jury devrait être composé d'un professionnel et d'un formateur.	Pas de documents spécifiques à envoyer	Jury devrait être composé d'un professionnel et d'un formateur.	Sélection : 115€
<b>IREIS</b> 48 rue du Peloux 01000 BOURG EN BRESSE 04 37 62 14 90 www.ireis.org	Jusqu'à septembre 2019	Entretien d'une heure avec un professionnel et un psychologue.	Pas de documents liés à la scolarité. Fournir un CV détaillé et une rédaction de quelques lignes au sujet d'un projet professionnel ou de formation.	Entretien d'une heure avec un professionnel et un psychologue.	Non communiqué
<b>Ecole Rockefeller</b> 4 avenue Rockefeller 69373 LYON 04 78 76 52 39 www.ecole-rockefeller.com	Ouverture normalement le 22/01/19	Non communiqué. Information collective le 19/01/19			
<b>ESSSE</b> 20 rue Claire 69009 LYON 04 78 83 40 88 www.essse.fr	Non communiqué		Non communiqué		
<b>IRFSS Croix Rouge</b> 115 avenue Lacassagne 69003 LYON 04 72 11 55 60 irfss-rhone-alpes.croix- rouge.fr	Inscription par Parcoursup. Dossier + oral (composé sûrement d'un professionnel et d'un psychologue).		Pas de documents spécifiques à envoyer	Dossier + oral (composé sûrement d'un professionnel et d'un psychologue).	Non communiqué. Devrait être différent de l'année 2018.

### Les interrogations à ce jour :

- Convention collective : quelle incidence cela va avoir sur la grille de rémunération ? Remise en cause de la convention collective.